



**PREFET
DE LA
CHARENTE**

Liberté
Égalité
Fraternité



Le préfet de la Charente, au vu des informations transmises par Météo-France et conformément au **plan départemental d'alerte météorologique**, décide la mise en place de

L'ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE NIVEAU ORANGE

pour le phénomène **NEIGE-VERGLAS** dans le département de la Charente le 7 janvier 2026 à compter de 6 heures.

Evolution prévue : une perturbation aborde le Poitou-Charentes par l'ouest en début de matinée. A son arrivée sur des sols très froids et enneigés, elle entraîne d'abord des précipitations faiblement neigeuses, avec quelques centimètres localement possibles. La neige se transforme ensuite rapidement en pluie verglaçante et pluie sur sols gelés, entraînant un risque de phénomènes glissants sur l'ensemble de la région. En cours de matinée, les températures augmentent et deviennent progressivement positives de manière généralisée en début d'après-midi, mettant fin au risque de phénomènes glissants.

ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE

→ MAIRIE ←

Il est demandé aux maires de prendre toute mesure d'information et de protection des populations, notamment :

- d'avertir les organisateurs des manifestations de plein air prévues dans leur commune et, en cas de nécessité les interdire ;
- d'évacuer, en cas de nécessité, les chapiteaux, tentes et structures (CTS) ;
- de prévenir et mettre à l'abri les populations hébergées en plein air ;
- d'interdire des voies de circulation s'il le juge nécessaire ;
- d'informer la population des conseils de comportements ci-après.

→ SERVICES DE L'ÉTAT ET PARTENAIRES ←

Il est demandé aux services de :

- mobiliser les moyens propres à remplir les missions prévues par les dispositions ORSEC ;
- désigner un représentant prêt à rejoindre le centre opérationnel départemental (COD) de la préfecture en cas de demande ;
- informer leurs agents et la population des conseils de comportements ci-après.

CONSEILS DE COMPORTEMENT

- Je me tiens informé auprès des autorités.
- Je limite mes déplacements. Si je ne peux pas reporter mes déplacements, j'adapte ma vitesse et mes distances de sécurité.
- Pour la route, je munis mon véhicule d'équipements spéciaux, j'emporte des vivres et des couvertures.
- J'installe les groupes électrogènes à l'extérieur de la maison et n'utilise pas les chauffages à combustion en continu.

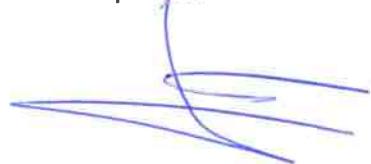
Vous pouvez vous tenir informés des évolutions

De la situation météorologique

- sur le site www.meteo.fr
- au 05 67 22 95 00

À Angoulême, le 6 janvier 2026

Le préfet



Jérôme HARNOIS